



# Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec  
MRC De Pierre-De Saurel  
Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

## RÈGLEMENT #413-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #370-18 POLITIQUE D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire de Sorel s'est dotée d'un règlement établissant une politique d'embauche, portant le numéro 370-18 et adopté le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est de la volonté du conseil municipal de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 août 2023 par M. le conseiller Martin Cournoyer.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

Et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement # 413-23 modifiant le règlement #370-18 – Politique d'embauche, et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

### **RÈGLEMENT #413-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #370-18 - POLITIQUE D'EMBAUCHE**

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2**

Le point 3) de l'Article 3.1 – **Employé régulier et employé temporaire** du Règlement numéro 370-18, Politique d'embauche, est modifié ainsi :

- 3) Former un comité de sélection en fonction du poste à combler. Ce comité sera formé de trois (3) à sept (7) membres. En seront membres le directeur général, le directeur du service concerné et au moins un conseiller municipal, qui pourront s'adjoindre des personnes qu'ils jugent nécessaires.

Pour les postes de loisirs ou de voirie, sera membre du comité de sélection un ou des conseillers siégeant sur le comité concerné. Pour tout autre poste permanent, sera membre du comité un ou des conseillers siégeant sur le comité des ressources humaines.

Le maire peut se joindre au comité en tout temps.

La composition du comité de sélection peut être différente de celle énumérée précédemment, si celui-ci est préalablement nommé par résolution.

#### **Article 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.